

CONVENTION DE PRET Tables et bancs

Conditions de location :

La location de tables et de bancs est accordée par autorisation de la Mairie à toutes les Associations locales ou personnes privées de la Commune qui en font la demande. La personne viendra les chercher en Mairie le vendredi à 16h30 (ou selon le jour de la manifestation).

Le retour s'effectuera le lundi matin à 9h30 (ou selon le jour de la manifestation) en passant préalablement en Mairie pour la confirmation de remise au local.

Tarifs de location :

Le montant des tarifs a été voté par délibération du Conseil Municipal en date du **14 Mai 2014**. Le règlement se fera en espèces ou par chèque à l'ordre du **Trésor Public** lors de la réservation et de la signature du présent contrat ; un reçu sera remis à l'intéressé (e).

1 Euro la table
0,50 Euro le banc

Caution et dégradations

Lors de la signature dudit contrat de location, **un chèque de caution d'un montant de 200 euros** sera demandé à l'intéressé (e). Ce chèque de caution lui sera restitué lors du retour des bancs et des tables en Mairie sous la seule condition qu'aucune dégradation n'ait été constatée lors du retour de ceux-ci. La caution sera également restituée dans le cas de l'annulation de la réservation dans un délai fixé à 2 mois.

Toutes dégradations constatées sur le mobilier seront à la charge de l'intéressé (e). Les dégâts causés seront évalués par les services techniques de la Commune de Bellegarde Poussieu et seront facturés à l'intéressé (e), comme suit :

- 51,43 euros pour chaque banc dégradé,
- 97,68 euros pour chaque table dégradée.

La non restitution du matériel, ou le non remboursement pour le matériel dégradé engendrera systématiquement l'encaissement du chèque de caution.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser en Mairie au **04-74-84-84-11**.

Le Maire : C. GRANGEOT.

Je soussigné(e).....

Demeurant

n° tél

Atteste louer à la Mairie de Bellegarde-Poussieu :

- bancs x 0,50 euro/le banc =
- tables x 1 euro =
- Soit un total de** =

Pour le

Fait à Bellegarde-Poussieu en deux exemplaires, le

Signature

précédée de la mention « **Lu et Approuvé** »